Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210429-del12-29042021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n°12	Conseil Municipal du 29 Avril 2021
Service Enseignement	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers

Le Jeudi Vingt Neuf Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 20/04/2021

Membres présents : 31 puis 32 (Monsieur Jean Paul HAGNERE est arrivé à 17 h 40

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 31 puis 32 (Monsieur HAGNERE Jean-Paul est arrivé à 17 h 40)

Affiché le 03/05/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE (arrivé à 17H40), **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Sophie DENEUX, Madame Catherine SIBILSKI à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Aurore WACOGNE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Philippe FAIT.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31 puis 32 (Monsieur Jean-Paul HAGNERE est arrivé à 17h40)

Secrétaire de séance : Madame Lyliane DUFOUR

Objet : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs et périodicité des paiements

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Vu la Commission Municipale n°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer » en date du 9 mars 2021,

Considérant que sur proposition de la Commission N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étaples-sur-mer », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les

montants des participations des familles pour le séjour en classe de neige, payables en 5 échéances mensuelles au Service Enseignement-Jeunesse à compter du mois de septembre 2021.

Tarifs du séjour par famille :

- **355 € par enfant Étaplois,**
- **230 € par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle,**
- **704 € par enfant extérieur.**

Pour information, le séjour se déroulera du **21 au 28 janvier 2022** à la Station de Saint-Michel-de-Chaillol (Hautes-Alpes) dans un centre composé de 3 parties autonomes (Le Kaly, l'Eider et l'Escouba) par l'organisme CAPMONDE de Louveciennes. (départ le jeudi 20 Janvier 2022 au soir et retour le samedi 29 Janvier 2022 au matin – 8 jours sur place)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant sont inscrites au BP 2021 et 2022.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Mai 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.